

École des métiers de l'horticulture de Montréal

Période couverte par le PÉ : Du 2023-07-01 au 2027-06-30

Général : but du projet éducatif

L'école [*** mettre le nom de votre école ici ***] définit, dans son projet éducatif, les orientations, les objectifs et les cibles à atteindre en vue de soutenir la réussite éducative de ses élèves.

Général : encadrements légaux

Certains aspects de la démarche d'élaboration du projet éducatif découlent de dispositions stipulées dans la Loi sur l'instruction publique (LIP). Les éléments prescrits sont les suivants :

- les modalités d'élaboration, le contenu, l'échéancier des travaux, la transmission, la diffusion et l'évaluation du projet éducatif des établissements d'enseignement. (LIP, articles 36, 37, 37.1, 74 et 75 pour les écoles et articles 97, 97.1, 97.2 et 109.1 pour les centres)
- la cohérence entre les orientations et les objectifs établis dans le projet éducatif avec ceux du plan d'engagement vers la réussite. (LIP, article 209.2)
- les modalités visant la coordination de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le Ministère. (LIP, articles 209.2 et 459.3)

La démarche de planification stratégique fait référence au plan stratégique du Ministère, au plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire et au projet éducatif de l'établissement.

Général : mission

Le centre de services scolaire a pour mission d'établir des établissements d'enseignement sur son territoire, de les soutenir et de les accompagner en leur rendant accessibles les biens et services et en leur offrant les conditions optimales leur permettant de dispenser aux élèves des services éducatifs de qualité et de veiller à leur réussite éducative, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau d'instruction, de socialisation et de qualification de la population.

À cette fin, en respectant le principe de subsidiarité, il organise les services éducatifs offerts dans ses établissements et s'assure de leur qualité ainsi que de la gestion efficace, efficiente, équitable et écoresponsable des ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose.

Le centre de services scolaire veille également à la promotion et à la valorisation de l'éducation publique sur son territoire, en collaboration avec ses établissements d'enseignement et le comité de parents, de même qu'il contribue, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, économique et culturel de sa région.

Source: LIP article 207.1 sept 2022

Vision et valeurs : vision

Inscrire ici la vision de votre établissement, préalablement déterminée avec le personnel. Dans le cas où la vision n'est pas élaborée avec l'équipe-école, il est possible d'inscrire celle du PEVR 2023-2027.

Vision et valeurs : valeurs

Inscrire ici les valeurs de votre établissement, préalablement déterminées avec le personnel. Dans le cas où les valeurs ne sont pas élaborées avec l'équipe-école, il est possible d'inscrire celles du PEVR 2023-2027.

Contexte dans lequel évolue l'école : environnement externe

Il est suggéré de rédiger la description de votre environnement externe sous forme de texte.

Contexte dans lequel évolue l'école : environnement interne

Il est suggéré de rédiger la description de votre environnement interne sous forme de texte.

Forces et zones de vulnérabilité : forces

Il est suggéré de rédiger la description des forces de votre établissement dans une liste à puces.

Forces et zones de vulnérabilité : zones de vulnérabilité

Il est suggéré de rédiger la description des zones de vulnérabilité de votre établissement dans une liste à puces.

Enjeux, orientations et objectifs